

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2010</p>
--

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mr Garbo, Mme Saunders, Mme Repelin, Mr Lebreton, Mme Charrier-Grosjean, Mr Vinck, Mr Delanoy, Mr De Zan

Procurations : Mme Mohraz à Mr Butin, Mr Voirand à Mr Simonin

Nouvelle campagne de ravalement de façade 2010

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Plan Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de Communes Moselle et Madon a réorienté sa politique selon ces lignes de conduite : favoriser la sobriété énergétique et l'isolation thermique, permettre l'accès de tous aux travaux d'amélioration thermique, accroître l'impact visuel des ravalements de façades, maîtriser les enveloppes financières allouées par la CCMM et les communes.

Dans ce cadre, un nouveau règlement a été proposé pour la campagne d'incitation au ravalement de façade dont les principaux éléments sont les suivants :

Action : apporter un soutien pour le ravalement de façade conditionné par une valeur énergétique minimale

Conditions :

- Réaliser les façades et les pignons vus depuis la rue ainsi que les murets d'enceinte
- Avoir un DPE (Diagnostic Performance Energétique) ou une évaluation énergétique de moins de 5 années
- Avoir une valeur énergétique minimale de niveau C
- Avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 50 000 €

Aides :

25 % du cout TTC plafonnée à 1 000 € par immeuble

50 % du cout TTC plafonnée à 3 000 € par immeuble si maison antérieure à 1955 selon un avis validé par le comité habitat

- Vu le courrier de la CCMM en date du 2 avril 2010 relative à cette nouvelle campagne,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la nouvelle campagne d'incitation au ravalement de façade
- Participe à son financement à hauteur de 30 % du montant des primes accordées sur la commune.

Halte fluviale : projet de traitement de la liaison au centre du village

- Vu le projet d'aménagement de la Halte fluviale par la CCMM,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à confier à Monsieur ZOMENO Christian, Architecte, l'étude du traitement de la liaison de la halte fluviale au centre du village pour un montant de 2 500 € HT. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2010.

Affouages 2010/2011 (Cession de bois de chauffage)

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de :
 - fixer le prix du stère de bois à 3,00 €
 - limiter le nombre de stères à 5 stères maximum par foyer. Le volume sera revu au mois de septembre en fonction des coupes réalisées
 - déterminer la période d'inscription du 3 mai au 30 juin 2010

Vente de bois

- Suite à la demande d'un particulier pour l'achat d'un arbre abattu, en accord avec les services de l'ONF,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de vendre cet arbre pour un montant de 800 € TTC

PLU : validation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

- Monsieur le Maire donne lecture du projet de PADD rédigé par l'Atelier des Territoires, chargé de l'élaboration du PLU de Maron. Ce PADD consiste en cinq orientations :

- encourager et favoriser le dynamisme démographique
- encourager et favoriser le dynamisme économique et touristique
- gérer, maîtriser et organiser le développement de l'espace urbain
- protéger et valoriser le patrimoine local (milieux bâti et naturel)
- intégrer les contraintes législatives et réglementaires qui s'imposent au territoire communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le PADD et ses cinq orientations.

Fait à Maron, le 20 avril 2010

**Le Maire,
Jean-Marie BUTIN**